

Pour cette audience d'une heure étaient présents : Jean-Michel BLANQUER, ministre, Isabelle BOURHIS, conseillère sociale, Vincent SOETEMONT, DGRH. Pour le Snia-Ipr : Alain MARIE, Marie MUSSET, Christian CHAMPENDAL.

Le ministre introduit la réunion sur les valeurs du service public, sa fierté de poursuivre sa mission à l'éducation nationale, l'engagement de tous les agents, dont les corps d'inspection, particulièrement en cette année difficile, pendant et depuis le confinement.

Nous précisons au ministre que cette rencontre se déroule dans le contexte d'un fort mécontentement des IA-IPR et du SNIA-IPR et d'un épuisement des personnels d'encadrement.

Nous répondons que notre engagement sans faille dans tous les jurys d'examens, de concours, notre action constante, patiente et concrète auprès des équipes ne reçoivent aucune marque de reconnaissance.

A notre grande surprise nous avons découvert que les projets de décrets présentés au CTM le 8 juillet ne contenaient aucune des mesures de revalorisation des IA-IPR, portées par la DGRH suite aux discussions tenues lors des GT de l'agenda social réunis depuis la rentrée 2018. Notre mécontentement est d'autant plus fort que nous n'avons pas été alertés par la DGRH que la négociation avec le guichet unique sur les projets de textes présentés au CTM posait problème.

Lors du conseil national extraordinaire que nous avons réuni le 6 juillet, les délégués académiques ont été unanimes pour relayer l'indignation des collègues qu'ils vont porter auprès des recteurs lors de demandes d'audiences.

Nous demandons le maintien des engagements contenus dans le projet initial et confirmés à plusieurs reprises par le ministre devant le sénat et dans [sa réponse du 17 mars 2020 au référé de la Cour des Comptes S2019-3200 daté du 10 janvier 2020 \(recommandation n° 4\)](#). Nous rappelons que les mesures ont pour objectifs de valoriser le parcours de carrière des IA-IPR pour renforcer l'attractivité du corps mise à mal par l'accès à la classe exceptionnelle du corps vivier des professeurs agrégés. Elles concernent le décontingement de l'échelon terminal de la HC au Bbis et l'élargissement de l'assiette pour le passage à la hors classe à 5 années d'ancienneté à la CN et au 5^{ème} échelon (au lieu de 6/6 actuel).

Nous rappelons le constat fait par la DGRH à partir de l'enquête réalisée en académies sur les missions des inspecteurs : « *la charge de travail des inspecteurs pèse différemment sur les corps d'inspecteurs : elle affecte particulièrement les IA-IPR tant par le poids des missions académiques confiées que dans la mise en œuvre du PPCR* ».

Nous faisons également état des collègues qui ont différé leur départ à la retraite pour bénéficier de cette légitime promotion au Bbis que ne concerne actuellement que 80 IA-IPR (6% du corps !).

C'est un coup très dur porté au corps des IA-IPR alors que l'attractivité ne cesse de se dégrader au vu des résultats du concours 2020 : 81 postes pourvus sur les 130 offerts !

Le directeur de la DGRH rappelle le contexte interministériel. L'échec de la négociation auprès du guichet unique serait due à la volonté de la Fonction publique de lier les évolutions indiciaires à la restructuration des corps.

Le ministre avance alors la possibilité de revaloriser l'indemnité de charge administrative en présentant une requête d'abondement avant la fin de l'année et d'améliorer les taux pro/pro pour l'accès à hors classe et à l'échelon spécial.

Nous réitérons notre demande de maintien des engagements initiaux. Nous demandons et obtenons que des mesures concrètes nous soient formulées dès la rentrée au cours d'une nouvelle audience avec le ministre.

Le ministre aborde ensuite le métier d'IA-IPR et ses évolutions. Il évoque un bilan nécessaire des RDVC. Il souhaite avoir une vue générale sur les métiers d'encadrement au XXI^{ème} siècle. Dans ce cadre, il souhaite qu'une réflexion structurelle s'engage dès la rentrée sur l'évolution des corps d'inspection. Nous mentionnons nos mandats actuels du congrès de Dijon (2017) en opposition au corps unique d'inspection et la nécessité de disposer d'un projet préalable à tout travail.

Le Ministre déplore le peu de soutien des OS dans leur communication au moment du retour à l'école des élèves lors du déconfinement. Nous soulignons que la Fédération Unsa-éducation, et le SNIA-IPR en son sein, sont régulièrement forces de propositions sur l'ensemble des dossiers importants : RDVC, E3C, numérique éducatif/pédagogique, évaluation des établissements.

À cet égard nous rappelons au ministre notre courrier du 29 juin et notre demande de limiter strictement l'évaluation des établissements à la jauge des 5% prévus initialement pour la présente année scolaire. Nous transmettrons au ministre nos propositions élaborées suite à la réunion tenue avec le CEE.

Force est de constater que la charge de travail sans cesse croissante est de plus en plus intenable pour un corps de moins en moins attractif, et qui cependant est essentiel à la bonne marche de l'institution.

À la suite de cet échange mené avec beaucoup de franchise, nous prenons date à la rentrée pour la prochaine rencontre avec le ministre.

Notre détermination est totale pour porter, avec les délégués académiques et les adhérents, l'action syndicale en académie auprès des recteurs et au niveau national auprès du ministre et des directions. Le SNIA-IPR réunira fin août son Bureau national puis début septembre son Conseil national pour arrêter les suites de l'action syndicale.